

Délibération 2023-075

Finances – Budget Principal – Décision Modificative 2023/01

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 juillet 2023.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à Mme Isabelle GAYRAUD
M. MAUREL Cédric a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. Jean Louis RICHARD
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO

Conseillers absents

Mme LAVAL Carole
M. DEMETZ Gilbert
M. JILIBERT Jean-Michel
Mme SAUNIER Karine
M. BRAGAGNOLO Patrice
Mme FOLLEROT Danièle
M. MICHELOT Jean-Michel

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Exposé

Monsieur le Président indique que la présente décision modificative a pour objet de permettre les intégrations comptables des crèches (valeur comptable), de prendre en compte le nouveau calcul de CFE et du FPIC et l'emprunt conclu fin 2022 mais réalisé début 2023.

584	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL AIGO	DM n°1 2023
Code INSEE	COM. DE COM. VALAIGO	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6228-020 : Divers	0.00 €	26 959.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	26 959.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	338 423.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	338 423.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	397 853.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	397 853.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	207 000.00 €	0.00 €
R-73223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	293 389.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	207 000.00 €	293 389.00 €
Total FONCTIONNEMENT	338 423.00 €	424 812.00 €	207 000.00 €	293 389.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	397 853.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	397 853.00 €
D-21318-01 : Autres bâtiments publics	0.00 €	950 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13251-01 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	350 000.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	950 000.00 €	0.00 €	950 000.00 €
D-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	33 495.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	141 984.95 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	33 495.00 €	0.00 €	141 984.95 €
R-1323-200-822 : VOIRIE ET ESPACES VERTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 035.30 €
R-1323-206-020 : BATIMENTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-1323-207-413 : AIRES LOISIRS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 119.75 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 155.05 €
D-2031-208-90 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-204-020 : MATERIEL	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-206-020 : BATIMENTS	0.00 €	277 806.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-208-90 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0.00 €	36 551.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-204-020 : MATERIEL	0.00 €	68 141.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-204-020 : MATERIEL	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	432 498.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 515 993.00 €	0.00 €	1 515 993.00 €
Total Général	1 602 382.00 €		1 602 382.00 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** les écritures présentées supra ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;

Résultats du vote

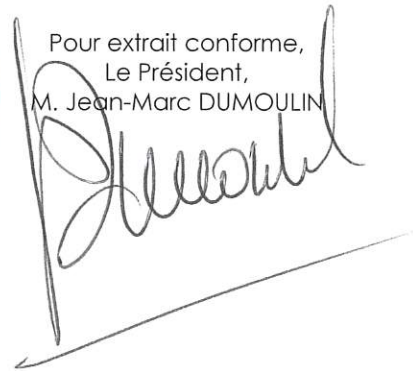
Votants – 24 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **21 JUIL. 2023**